

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL222

présenté par

M. Lurel

ARTICLE 14

Substituer aux mots :

« les entreprises de fret maritime, »

les mots :

« ainsi qu'avec les entreprises de fret maritime et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.